



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
6 mars 2013
Français
Original : chinois

Commission de consolidation de la paix
Septième session
Formation Libéria

Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures prévues au titre de la déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria

Deuxième rapport d'étape

I. Aperçu général

1. Le présent rapport passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du document final (PBC/6/LBR/2), de même que les priorités arrêtées, et il couvre la période du 1^{er} août 2011 au 30 septembre 2012, en mettant en relief l'essentiel des améliorations apportées et des difficultés rencontrées pendant la période.

2. Les efforts déployés afin de respecter les engagements pris au titre de la déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria (PBC/4/LBR/2) ont fléchi pendant les élections présidentielles et législatives tenues en octobre et novembre 2011 et la formation subséquente d'un nouveau gouvernement. Cependant, au cours des six premiers mois de 2012, le Gouvernement du Libéria, en collaboration avec la société civile et l'ONU, a insufflé un nouveau sentiment d'urgence et porté une attention accrue à la réalisation de progrès communs dans l'application de la déclaration sur des engagements réciproques. Le Gouvernement a également démontré son engagement financier à l'égard de cette application dans son budget annuel de l'exercice financier 2012-2013.

Récapitulation des modifications proposées aux engagements du Gouvernement

3. Il est proposé que les engagements existants concernant l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité demeurent valables et continuent d'être poursuivis vigoureusement. Les objectifs à atteindre doivent cependant être actualisés pour refléter les faits nouveaux et les progrès les plus récents, en particulier en ce qui concerne la transition de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et



l'instabilité le long de la frontière ivoirienne. En ce qui concerne la réconciliation nationale, il est essentiel de repenser en profondeur les engagements compte tenu de l'élaboration d'une feuille de route stratégique pour l'apaisement national, la consolidation de la paix et la réconciliation. À cet égard, il est proposé d'ajouter de nouveaux engagements pour incorporer la feuille de route à la déclaration. À la suite du dévoilement par le Gouvernement, en janvier 2012, d'une politique de décentralisation et de la création d'un comité d'examen de la constitution en août 2012, il est proposé d'ajouter au titre du volet réconciliation des objectifs précis en matière de décentralisation et de réforme constitutionnelle. Il est également proposé de réaffecter à la composante réconciliation nationale les engagements et les objectifs existants relatifs aux différends fonciers, qui relèvent actuellement de la composante état de droit.

II. Introduction

4. En novembre 2010, la déclaration sur des engagements réciproques pour la consolidation de la paix au Libéria a été adoptée. Il y est convenu que des examens périodiques de l'engagement seraient effectués, sur la base d'objectifs fixés, dans le but de suivre les progrès réalisés et d'apporter, si nécessaire, des modifications à la déclaration (PBC/4/LBR/2, par. 4)

5. Le premier examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures prévues au titre de la déclaration a été mené en 2011. Un rapport sur cet examen a été officiellement présenté par la Commission de consolidation de la paix au cours de la sixième session de la formation Libéria (PBC/6/LBR/1) et un document final s'inspirant des conclusions du rapport a été adopté par la Commission le 13 mars 2012 (PBC/6/LBR/2). Le document final modifiait la déclaration originale et contenait de nouveaux engagements et objectifs.

6. Ainsi qu'il a été convenu dans le document final, un deuxième examen de la déclaration sur des engagements réciproques serait achevé en août 2012 (PBC/6/LBR/2, sect. C). Le présent rapport résume les progrès accomplis depuis le premier examen.

7. Il s'inspire du rapport d'activité soumis par le Gouvernement, des rapports de mission établis par la Commission de consolidation de la paix et d'autres études et documents pertinents et propose une analyse des principaux résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mesures prévues au titre de la déclaration sur des engagements réciproques. Les recommandations en vue de la révision des engagements et les résultats escomptés pour la période couverte par le prochain rapport figurent à la fin de chaque section thématique.

III. Engagements pris par le Gouvernement libérien

A. Renforcement de l'état de droit

1. Mobiliser à titre prioritaire la volonté politique de faciliter les travaux de la Commission de la réforme législative afin qu'elle soit mieux à même d'exécuter les tâches qui lui ont été confiées

8. **Mise en place du système alternatif de règlement des différends.** Pendant la période considérée, un centre de coordination des opérations en matière foncière a

été mis à l'essai dans le comté de Lofa. Le centre a effectué une évaluation des différends fonciers et des acteurs pertinents dans le district de Zorzor. Le personnel du centre a été formé à la médiation et à l'arbitrage. Des manuels de formation sur le mode alternatif de règlement des conflits pour les professionnels locaux ont été élaborés et, au moment de la rédaction, la Commission foncière et ses partenaires y mettaient la dernière main. Quatre centres de coordination des opérations foncières ont été mis en place dans les comtés de Bong, Margibi, Maryland et Nimba.

9. **Rédaction d'un projet de loi sur les terres domaniales à temps pour permettre la tenue de consultations nationales.** Pendant la période considérée, la Commission foncière a élaboré une définition des terres qui, pour la première fois, excluait les terres coutumières. Un projet d'énoncé de politique en matière de droits fonciers a été élaboré. La Commission envisageait de mettre la touche finale à l'énoncé avant novembre 2012 pour qu'il guide les réformes législatives du régime foncier. L'énoncé comprend des recommandations de politique générale sur les terres privées, publiques ou coutumières. Le projet de loi relatif à la cession criminelle des terres, loi modifiant le Code pénal érigeant en infraction la vente illégale de terres, a été élaboré par la Commission foncière et adopté par le Sénat en 2012. Il devrait être approuvé par la Chambre des représentants en janvier 2013.

10. Progrès dans la réalisation des résultats et des objectifs énoncés dans la stratégie de la Commission de la réforme législative. Depuis que la Commission de la réforme législative a inauguré son plan stratégique quinquennal en septembre 2011, des progrès substantiels ont été réalisés. Les commissaires et les fonctionnaires ont reçu une formation axée sur la rédaction de textes législatifs et la méthodologie de la recherche juridique. La Commission a refondu un certain nombre de lois existantes ayant besoin d'être réformées et a contribué à la rédaction de nouvelles lois, y compris la loi sur les enfants et la loi sur les jurys. Des travaux de recherche ont été entrepris pour identifier toutes les lois ayant besoin de révision, mais les efforts ont été limités en raison du nombre insuffisant de fonctionnaires. La pénurie de personnel a également empêché la Commission de codifier les lois libériennes, comme le demandait le plan stratégique de la Commission.

11. En ce qui concerne l'accès public aux lois, pendant la période couverte par le présent rapport, la Liberian Law Reports Inc. a publié le volume 42 de ses recueils, qui contient 41 avis émis par la Cour suprême en 2004. Les avis formulés de 2005 à 2010 ont été compilés, édités et résumés. Sous réserve d'un financement, la Commission avait l'intention de publier ces avis dans les volumes 43 à 48. Les avis de 2011 et 2012 ont été compilés, mais devaient être édités avant d'être publiés. La Commission a également produit des bulletins trimestriels contenant des mises à jour sur les avis juridiques et les activités législatives de la Cour suprême.

12. **Élaboration d'une première ébauche de la politique nationale de réforme législative.** Un premier cadre en vue de l'élaboration d'une politique nationale de réforme législative a été mis en place en 2012. Le cadre d'action prioritaire pour la période couverte par le prochain rapport doit inclure le suivi de l'élaboration de la politique, y compris une stratégie de mise en œuvre, sa validation à l'occasion d'une conférence nationale des parties prenantes et son adoption.

13. **Tenue d'une conférence nationale sur la réforme judiciaire.** Une conférence nationale sur la réforme judiciaire qui devait se tenir en 2011 n'a pas eu lieu; elle demeurerait néanmoins une priorité. Elle devrait en principe se tenir au début du mois de mars 2013 et aborder, d'une manière globale, les questions liées au

secteur de la justice, y compris tous les maillons de la chaîne de la justice pénale, des services de police à l'administration pénitentiaire.

2. Augmenter la part du budget allouée au secteur de la justice

14. La ventilation du budget de 2012-2013 n'avait pas encore été publiée au moment d'écrire ces lignes, mais les données initiales fournies indiquaient une augmentation du soutien financier au ministère public, aux services de probation et aux services correctionnels. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du montant octroyé au système judiciaire.

3. Prendre des mesures immédiates pour réduire le nombre inacceptable de cas de détention provisoire

15. **Baisse du nombre de détentions provisoires.** Le taux global de détention avant procès au Libéria est resté élevé : la population carcérale du Libéria était constituée à 83 % de détenus avant procès en août 2010 et ce taux s'est maintenu à 80 % en août 2011 et août 2012. L'équipe de travail sur la détention avant procès, dirigée par le Gouvernement, a continué de déployer des efforts énergiques pour s'attaquer aux causes profondes de la détention avant procès. Il importe de signaler le mémorandum d'accord entre la Police nationale libérienne et le ministère public, intervenu en janvier 2012, qui visait à rendre plus efficaces les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions. Parmi les initiatives visant à s'attaquer au problème de la détention avant procès, on note le programme pilote de probation et l'examen systématique, sous la direction du Bureau du Solliciteur général, des dossiers de tous les détenus de la prison centrale de Monrovia. En outre, en ce qui concerne cette dernière, le Programme d'audience des magistrats demeure un mécanisme efficace pour éviter les périodes prolongées de détention avant le procès. Au cours de la période considérée, 1 237 cas ont été examinés dans le cadre de ce programme et les détenus ont été libérés dans 68 % des cas (847 personnes en tout).

16. **Promulgation d'une loi sur les jurys.** Le projet de loi sur les jurys a été adopté par les deux chambres du Parlement, mais il a par la suite été rappelé par la Chambre des représentants. En vertu de cette loi, la compétence du Tribunal de première instance serait élargie afin de résorber le retard accumulé par la cour itinérante dans le traitement des affaires pénales, ce qui aurait des répercussions positives sur la réduction du taux de détention avant procès.

17. **Formation d'un plus grand nombre d'agents de la justice.** Au cours de la période considérée, trois ateliers de formation des procureurs se sont tenus à Ganta, Monrovia et Zwedru. En moyenne, 40 juristes ont participé à chacun de ces ateliers. En outre, l'Institut de formation judiciaire a offert un programme de formation continue à l'intention des acteurs du système de justice. Les coûts d'opération de l'Institut ont été absorbés par le budget du système judiciaire, ce qui a entraîné une réduction du financement total disponible de l'Institut pour l'exercice financier 2012-2013. L'Institut a élaboré un plan stratégique quinquennal.

18. **Application à un plus grand nombre de condamnés du système pilote de libération conditionnelle et de mise à l'épreuve.** Le programme pilote de probation, qui a été lancé pour aider à réduire la surpopulation carcérale, a d'abord été mis en œuvre dans les comtés de Bong et de Montserrado en juillet 2010. Pendant la période considérée, le nombre total de personnes rendues admissibles à la probation a atteint 114. Le programme est maintenant opérationnel dans quatre

districts (Bong, Lofa, Montserrado et Nimba) et, ultimement, il sera implanté dans les 15 districts du Libéria.

4. Renforcer la gestion des ressources humaines pour que des agents dûment formés comprenant bien la loi soient affectés dans les comtés, au même rythme que les membres de la Police nationale

19. **Affectation de magistrats nouvellement diplômés.** Pendant la période considérée, 61 magistrats associés récemment diplômés de l'Institut de formation judiciaire ont été déployés dans les 15 comtés du Libéria.

20. **Recrutement et affectation d'un nombre accru de procureurs et d'avocats commis d'office.** Il est prévu que deux procureurs de comté seront affectés au pôle régional de Gbarnga d'ici le mois de juin 2013, en même temps que deux avocats commis d'office. L'adoption de la nouvelle loi sur les jurys, conférant la compétence sur les procès en matière criminelle aux tribunaux d'instance, aurait permis de répondre au besoin urgent d'avocats commis d'office, dans la mesure où les ressources actuelles suffisaient à peine aux tribunaux itinérants.

21. **Affectation d'un nombre de juges proportionnel à la quantité d'affaires inscrites au rôle.** Conscientes que le nombre d'affaires jugées par les juges pendant un mandat n'était pas normalisé, les autorités judiciaires ont produit un rapport sur la question. Elles ont également décidé qu'un système efficace de surveillance pour l'affectation des juges devait être élaboré et mis en œuvre. Une stratégie temporaire consistant à fournir des juges supplémentaires pour accélérer le règlement des affaires dans les juridictions où les progrès étaient trop lents a été mise en œuvre.

22. **Création d'un bureau de services juridiques au pôle.** Les services psychosociaux et juridiques pour les crimes sexuels liés à la violence sexuelle et sexiste, de même que les services de probation, ont commencé à être offerts à partir du pôle de Gbarnga en juin 2012. Des services de contentieux et de poursuite ont été fournis dans le pôle régional et y seront relocalisés une fois complétée la construction du palais de justice en juin 2013. Un répertoire des organismes de la société civile et des institutions communautaires offrant des services d'aide juridique devrait être complété en 2013.

5. Permettre un dialogue public sur l'état de droit

23. La conférence nationale de 2010 sur l'harmonisation des systèmes juridiques traditionnels et formels a donné lieu à un certain nombre de recommandations. Il a été prévu que le comité de la conférence nationale se réunisse à nouveau en septembre 2012 pour poursuivre le processus d'examen des recommandations et autres résultats de la conférence, qui devrait aboutir éventuellement à l'élaboration de politiques.

24. S'inspirant de consultations, le Ministre des affaires intérieures a publié un rapport sur un tribunal des gouverneurs tribaux et sur la structure éventuelle d'un tel tribunal de droit coutumier. À l'exception du rapport, les progrès réalisés sur la base des recommandations ont été lents pendant la période considérée. Il était prévu que les activités au cours de la période couverte par le prochain rapport comprendraient une consultation régionale sur le rapport de la conférence nationale de 2010 et des travaux de recherche en vue de la rédaction de lois et de politiques pertinentes permettant de poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la conférence

nationale. La promulgation du projet de loi sur les jurys en loi demeurerait une priorité essentielle.

6. Créer et appliquer un système de gestion et de suivi des affaires, tout en favorisant l'établissement de relations entre les composantes de la justice, y compris la Police nationale

25. Le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et le système judiciaire ont mis au point des systèmes manuels d'enregistrement qui seront mis en place dans le pôle régional de Gbarnga à partir de novembre 2012.

26. Les systèmes manuels d'enregistrement de la Police nationale du Libéria, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et du Bureau du Solliciteur général feront l'objet d'une évaluation en septembre et octobre 2012. Les systèmes restructurés en résultant devraient être mis à l'essai entre novembre 2012 et janvier 2013 dans le pôle régional de Gbarnga et, par la suite, devraient être étendus aux pôles régionaux du sud-est.

7. Établir des mécanismes efficaces de contrôle de la justice qui garantissent l'indépendance des juges et le respect du principe de responsabilité

27. **Création d'un bureau de service public aux pôles.** Un bureau de service public est en activité dans le pôle régional de Gbarnga depuis juillet 2012. Au moment de la rédaction du présent rapport, des mécanismes d'examen des plaintes et des services d'aiguillage avaient été mis en place.

28. **Examen, par les institutions des secteurs de la justice et de la sécurité, des mécanismes de responsabilisation et de contrôle, et application des recommandations.** En mars 2012, la MINUL et le Département des opérations de maintien de la paix ont entrepris l'évaluation de la capacité du Parlement à assurer la surveillance du secteur de la sécurité (voir par 60 ci-après). Un cahier des charges a été rédigé en vue de l'examen des structures de gestion et de surveillance du système judiciaire, de la Police nationale libérienne et du ministère public. L'examen devrait être effectué en mars 2013.

29. **Création d'un organe civil indépendant de contrôle des agents de la justice dont le mandat aura été défini à la suite de consultations avec le grand public.** Aucun progrès notable n'a été enregistré concernant cet objectif pendant la période considérée. L'examen des mécanismes de gestion et de responsabilisation au sein du système judiciaire, prévu pour mars 2013, portera sur tout le personnel judiciaire.

30. **Achèvement de l'examen des dispositions et procédures sur les frais de justice et les amendes.** Bien que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la Cour suprême depuis 2010, deux ans plus tard, un examen n'a pas encore été effectué. Le juge en chef par intérim de la Cour suprême s'est donné comme priorité de réviser le Règlement de la Cour dans le cadre de sa session d'octobre 2012.

31. **Achèvement de l'examen du système de libération sous caution.** L'examen du système de libération sous caution n'a pas été achevé pendant la période considérée. Le Ministère de la justice et les autorités judiciaires comptaient organiser un atelier sur la justice pénale au printemps de 2013, qui aborderait diverses questions, y compris le système de libération sous caution.

32. **Élaboration par l'équipe spéciale chargée de la question des non-juristes, ou par tout autre organe compétent, de la politique devant régir la mise sur pied d'un programme parajuridique libérien.** Bien que l'équipe spéciale chargée des non-juristes ne se soit pas réunie depuis un certain temps, la question des parajuristes figure à l'ordre du jour de l'atelier sur la justice pénale que tiendront les autorités judiciaires et le Ministre de la justice au début de 2013.

Recommandations touchant les domaines d'action prioritaires pour la période couverte par le prochain rapport et les nouveaux objectifs

33. Les engagements du Gouvernement concernant le renforcement de l'état de droit restent inchangés pour la période couverte par le prochain rapport. Seules des modifications mineures de la structure et du libellé des engagements sont recommandées. Il serait important de retirer des engagements concernant l'état de droit la référence à la Commission des questions foncières pour l'insérer dans le volet réconciliation nationale. Des objectifs spécifiques qui sont toujours pertinents ou qui n'ont pas été atteints pendant la période considérée seront maintenus et actualisés, le cas échéant, pour tenir compte des faits nouveaux survenus au cours de l'année. En ce qui concerne les révisions proposées aux objectifs relatifs au renforcement de l'état de droit devant être mis en œuvre d'ici le mois d'août 2013, voir l'annexe I.

B. Soutien à la réforme du secteur de la sécurité

1. Préserver la volonté politique de faire appliquer la loi sur la réforme de la sécurité et du renseignement

34. **Le Conseil national de sécurité se réunit périodiquement.** Le Conseil national de sécurité est pleinement fonctionnel. Pendant la période considérée, il s'est réuni au besoin pour répondre à des questions importantes liées à la sécurité. Comme il en a reçu le mandat en vertu de la loi sur la réforme de la sécurité nationale et du renseignement, le Conseiller national pour la sécurité agit à titre de Secrétaire de Conseil.

35. **Les conseils de sécurité des comtés de Bong, Grand Gedeh, Grand Kru, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et Sinoe sont opérationnels.** Les conseils de sécurité de comté sont entrés en service dans les comtés de Lofa et de Nimba, appuyés par un projet financé par le Gouvernement des États-Unis. Les conseils de Grand Gedeh et River Gee étaient opérationnels, mais confrontés à des difficultés extrêmes en ce qui concerne le financement et l'expérience de gestion. La loi sur la réforme de la sécurité nationale et du renseignement prévoit également la création de conseils de sécurité de district, mais ceux-ci n'ont pas encore été créés.

36. **Représentation et participation actives des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions en matière de sécurité.** La question de la prise en compte systématique des sexospécificités dans le secteur de la sécurité est restée hautement prioritaire au sein du Gouvernement, comme l'a démontré la politique en faveur de l'égalité des sexes de la Police nationale libérienne qui sera instaurée en janvier 2013. Une politique sur l'égalité des chances pour le Bureau de l'immigration et de la naturalisation a été lancée en novembre 2011 et un atelier de diffusion a été organisé pour les commandants régionaux du Bureau en décembre 2011. Un projet de politique d'égalité des sexes pour le Bureau de l'administration pénitentiaire et

de la réinsertion est en cours d'élaboration. Le Gouvernement a élaboré un manuel de formation sur l'égalité des sexes à l'intention du secteur de la sécurité, avec le soutien de l'ONU. Les programmes de formation pour le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et la Police nationale libérienne ont été révisés pour s'aligner sur les politiques des institutions en matière d'égalité des sexes et de gestion des ressources humaines. Les codes de conduite font également l'objet d'un processus de révision semblable. Pour assurer une meilleure représentation des femmes dans le secteur de la sécurité, le Gouvernement avait élaboré une stratégie nationale de recrutement, de promotion et de rétention des femmes dans ce secteur, l'objectif étant que les femmes représentent 33 % du secteur d'ici à 2015. Au moment de la rédaction du présent rapport, les femmes représentaient 17 % du personnel de la Police nationale libérienne, 30 % de celui du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, 17 % de celui du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et 4 % de celui des Forces armées libériennes.

37. **Élaboration de la loi relative à la police.** La loi sur la réforme de la sécurité nationale et du renseignement demande la promulgation d'une loi relative à la police pour déterminer la fonction et les responsabilités de la Police nationale libérienne, qui inclurait les tâches exécutées auparavant par le Bureau national des investigations. L'élaboration de la loi relative à la police devrait être amorcée en 2012, avec le soutien de la MINUL.

38. **La réforme de l'Office de lutte contre la drogue est engagée.** En avril 2012, le Gouvernement libérien, en collaboration avec la MINUL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), a entrepris une évaluation de l'Office de lutte contre la drogue qui a contribué à définir la feuille de route de sa réforme. Pour rehausser encore davantage les initiatives de réforme, une législation antidrogue a été élaborée. Comme il a été noté dans le rapport d'évaluation, bien que le Libéria ne soit pas aux prises en ce moment avec de gros problèmes de drogue, le retrait de la MINUL et l'ouverture de concessions, provoquant un afflux d'expatriés et d'investisseurs, pourraient créer des conditions favorables à l'émergence d'un marché illicite de drogues. Il est urgent d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre la drogue et de redéfinir le rôle et l'orientation de l'Office de lutte contre la drogue à cet égard.

39. **Participation du public au dialogue sur la teneur de la loi relative à la réforme de la sécurité et du renseignement.** Une audience publique législative s'est tenue sur la teneur de la loi relative à la réforme de la sécurité et du renseignement juste avant son adoption en août 2011. L'audience a été organisée par la Chambre des représentants et a joui d'une large participation.

Autres progrès réalisés dans l'application de la loi sur la réforme de la sécurité et du renseignement

40. Au moment de la rédaction du présent rapport, ni le Bureau national des investigations ni le Ministère de la sécurité nationale n'avaient été dissous pour former la Police nationale libérienne, comme prévu dans la loi sur la réforme de la sécurité nationale et du renseignement. La Présidente avait toutefois nommé des coordonnateurs chargés d'entreprendre le processus de dissolution.

41. Le nom du Service spécial de sécurité avait été changé pour celui de Service de protection des personnalités, comme le demandait la loi.

2. Accroître le budget alloué aux institutions essentielles pour la sécurité et l'état de droit, notamment les forces armées, la Police nationale, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion

42. Le Gouvernement libérien, la MINUL et la Banque mondiale ont mené conjointement un examen des dépenses publiques du secteur de la sécurité de janvier à mars 2012. Les résultats ont été rendus publics et ils ont été partagés avec les parties prenantes gouvernementales aux niveaux technique et politique élevés.

43. Le budget national de 2012-2013 a accordé la priorité à la sécurité nationale et à l'état de droit conformément aux recommandations du rapport de l'examen des dépenses publiques du secteur de la sécurité, en allouant 81 millions de dollars des États-Unis à ces secteurs, comparativement aux 68,1 millions de dollars octroyés pendant l'exercice financier précédent. Les augmentations au titre des postes budgétaires relatifs aux projets devant être consacrées à l'infrastructure et aux autres projets, qui ne sont pas des coûts récurrents, représentent pour la plus large part l'augmentation budgétaire octroyée au Bureau de l'immigration et de la naturalisation et à la Police nationale libérienne.

44. Dans l'examen, il a été noté avec inquiétude une réduction des crédits alloués à l'École de police nationale, qui sont passés de 1,7 million de dollars des États-Unis en 2011-2012 à 1,493 million en 2012-2013, ce qui semblait contradictoire à la recommandation de l'atelier tenu en août 2012 sur la transition en matière de sécurité, selon laquelle le Gouvernement libérien devait doubler le nombre de recrues formées chaque année à l'École de police nationale.

3. Appuyer la création et le fonctionnement de cinq pôles régionaux

45. **Achèvement de la procédure relative aux titres fonciers des pôles régionaux.** La Commission des questions foncières a terminé l'examen détaillé et l'arpentage et traitait le titre foncier pour les terrains situés à Harper. Une procédure semblable a été prévue pour les terrains de Zwedru. Il était prévu que les deux titres seraient complétés d'ici la fin de 2012. Les deux titres fonciers supplémentaires pour les terrains des comtés de Bomi et Grand Bassa seront traités avant la fin de 2012.

46. **Création dans les pôles d'un service d'assistance au public doté des moyens de protection nécessaires pour que les citoyens puissent porter plainte.** Comme mentionné dans la section relative à l'état de droit, un service d'assistance au public était en activité dans le pôle régional de Gbarnga depuis juillet 2012 et des mécanismes d'examen des plaintes et des services d'aiguillage avaient été mis en place (voir par. 27 ci-dessus).

47. **Déploiement de 70 % des effectifs de la Police nationale, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion dans les pôles régionaux, dont au moins 20 % de femmes.** La Police nationale libérienne a déployé 53 agents de l'Unité d'appui dans le pôle régional de Gbarnga. De ces agents, seulement deux (4 %) étaient des femmes, un taux bien en deçà de l'objectif de 20 %. Quarante agents du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, dont 30 % étaient des femmes, ont été formés et seraient prêts à être déployés dans le pôle d'ici le mois de janvier 2013, dès que l'aménagement de leur dortoir serait terminé. Vingt agents du Bureau de

l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, dont sept (35 %) étaient des femmes, ont reçu une formation de six mois à l'École de police nationale libérienne. Leur déploiement était prévu pour février 2013.

48. Mise en place de plans de commandement et de conduite des opérations pour la Police nationale libérienne, du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation. La Police nationale libérienne dispose d'un « plan de dotation en effectifs » qui comprend des structures régionales. Au moment de la rédaction du présent rapport, la police des Nations Unies aidait la Police nationale libérienne à mener un exercice de vérification pour examiner plus en profondeur le plan de dotation en effectifs. La création officielle du Bureau de l'immigration et de la naturalisation (BIN) était également à l'étude. Les plans de commandement et de conduite des opérations destinés à la Police et aux deux Bureaux ont été élaborés de façon à s'inscrire intégralement dans les procédures opérationnelles du pôle de Gbarnga.

49. Mise en place de mécanismes permettant de mesurer le degré d'efficacité des pôles. Conformément au cadre de suivi et d'évaluation établi à l'intention des pôles, une enquête pour connaître les réactions de la population a été menée en 2012 dans le pôle régional de Gbarnga pour définir les lignes de base permettant d'évaluer l'impact du pôle, avec le temps, sur l'accès à la justice et la sécurité des citoyens. Des enquêtes sur les lignes de base étaient également prévues pour les pôles de Harper et de Zwedru. Une enquête connexe axée sur les crimes sexuels liés à la violence sexuelle et sexiste a également été menée dans les comtés du pôle régional de Gbarnga. Afin d'assurer un dialogue soutenu avec la société civile au sujet de l'opération et de l'impact du pôle, le Bureau de sensibilisation du public a créé un programme pour assurer la liaison avec les organisations de la société civile dans les comtés couverts par le pôle régional de Gbarnga.

50. Création de réseaux de communication intégrés pour le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et de la Police nationale. Un système de communication intégré a été mis au point. Le matériel a été acheté et devrait être installé entre décembre 2012 et avril 2013. Le système devrait être fonctionnel en mai 2013.

51. Modification des cadres législatifs et réglementaires visant à promouvoir la décentralisation des secteurs de la justice et de la sécurité. La décentralisation des secteurs de la justice et de la sécurité sera intégrée au programme national plus large de décentralisation. Le Ministère de la justice restait en contact avec la Commission de la gouvernance à ce sujet.

Autres faits nouveaux concernant les pôles régionaux

52. Le premier pôle régional de justice et de sécurité a été mis à l'essai à Gbarnga, comté de Bong (centre du Libéria). Ce pôle englobe les comtés de Bong, Lofa et Nimba.

53. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets est responsable de la mise en œuvre de la composante infrastructure du pôle de Gbarnga, tandis que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est responsable de la composante services. Les retards importants dans la mise en œuvre des deux composantes ont suscité des inquiétudes de toutes parts, en particulier au Gouvernement.

54. Cependant, des progrès significatifs ont été réalisés, alors que six bâtiments ont été livrés au Gouvernement le 18 septembre 2012. Un plan ferme a été mis en place pour l'achèvement des huit autres bâtiments, y compris les dortoirs du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et ceux de l'Unité d'appui, de même que le bâtiment de l'administration. En ce qui concerne les futurs pôles, il a été recommandé que la mise en place des services détermine la mise en place de l'infrastructure plutôt que le contraire.

55. Dans le budget national pour l'exercice 2012-2013, on s'attend à ce que le Gouvernement libérien octroie les fonds nécessaires pour couvrir les frais récurrents d'un pôle régional de Gbarnga pleinement opérationnel. Il serait important que les fonds soient versés en temps utile pour éviter de compromettre l'efficacité des opérations du pôle.

4. Faire progresser la réforme du Bureau de l'immigration et de la naturalisation conformément à son plan stratégique, tout en poursuivant la réforme de la Police nationale

56. **Accroissement des possibilités de formation offertes aux fonctionnaires du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et aux membres de la Police nationale.** Pendant la période considérée, 60 agents du Bureau ont reçu une formation en renseignement à l'École de police nationale et 30 agents déployés à des points d'entrée stratégiques dans le comté de Montserrado ont reçu une formation en dépistage des fraudes. Dans le cadre de la mise en place de partenariats dans la sous-région, 150 agents du Bureau ont été formés par le Service d'immigration du Ghana.

57. **Lancement du projet de réforme structurelle du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et de la Police nationale libérienne.** Le Bureau a organisé une retraite avec le soutien de la police des Nations Unies et de l'Organisation internationale pour les migrations, durant laquelle les participants ont mis au point un certain nombre de politiques et de procédures approuvées par le Ministère de la justice, notamment un manuel sur les modalités de passation des marchés, un manuel des tâches de la police et un code de conduite. Depuis juin 2012, le Bureau a déployé 75 agents dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe créée pour l'opération « Restore Hope » (Rétablir l'espoir), en réaction à la crise frontalière ivoirienne. Au moment de l'établissement du présent rapport, la classe 40 de la Police nationale libérienne, composée de 97 hommes et de 4 femmes (4 %), achevait le premier mois de formation de base à l'École de police nationale, et la classe 41, composée de 102 hommes et de 45 femmes (44 %), entamait le module de formation sur le terrain. La classe 42 était prête à entreprendre la formation, mais n'avait pas encore commencé en raison de contraintes budgétaires. En juin 2012, les 101 agents composant la sixième classe de l'Unité d'appui de la police ont obtenu leur diplôme. Les recrues féminines représentaient en moyenne 14 % des étudiants de ces classes. Le 5 novembre 2012, huit agents masculins de l'Unité d'appui ont entrepris un cours de formation de cadre de niveau intermédiaire. La Police nationale libérienne a continué de développer sa capacité à lutter contre le viol et la violence familiale par le biais de sa Section de la protection des femmes et des enfants, qui avait déployé 180 agents dans 52 localités sur tout le territoire du Libéria. Les femmes comptaient pour environ le tiers de ces agents.

5. Progresser sur la voie de l'instauration de mécanismes de contrôle civil efficaces des institutions nationales chargées de la sécurité, notamment en dotant de moyens appropriés le Conseil de sécurité national et les conseils de sécurité de provinciaux, mais aussi les organes de contrôle compétents au Parlement

58. Examen des mécanismes civils actuels de responsabilisation et de contrôle des institutions nationales chargées de la sécurité. Le Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU soutient l'examen des structures de gestion et de surveillance au sein du système judiciaire, de la Police nationale libérienne et du ministère public. Les cahiers des charges ont été élaborés au cours de la période considérée et l'examen doit être entrepris en mars 2013.

59. Mise en œuvre des recommandations issues de l'étude conjointe de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et du Département des opérations de maintien de la paix sur les mécanismes de responsabilisation et de contrôle des institutions nationales chargées de la sécurité. En mars 2012, la MINUL et le Département des opérations de maintien de la paix ont entrepris l'évaluation de la capacité du Parlement à superviser le secteur de la sécurité. L'évaluation menée conjointement par la MINUL et le Département a permis de constater que les comités législatifs de sécurité – le Comité sénatorial de la défense, du renseignement, de la sécurité et des anciens combattants, la Commission parlementaire de la défense nationale et la Commission parlementaire de la sécurité nationale – jouissaient de pouvoirs importants, mais que leur capacité à exercer une surveillance était entravée par un manque de ressources, d'expertise sur les questions concernant la réforme du secteur de la sécurité et de volonté politique. La MINUL et le Département ont recommandé la création d'un comité des plaintes civiles pour rehausser la confiance entre les citoyens et les organismes du secteur de la sécurité.

60. Désignation, à Bong, Grand Kru, Grand Gedeh, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et Sinoe de centres de coordination de la police de proximité. Les centres de coordination de la police de proximité sont en opération dans les comtés de Bong, Grand Gedeh, Grand Kru, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et Sinoe depuis leur relance au début de 2011.

61. Parachèvement du plan stratégique du Ministère de la défense. L'ébauche de la stratégie de défense nationale a été complétée et, au moment de la rédaction du présent rapport, elle était en cours d'approbation et d'amendement. Le Ministre s'attendait à ce que la stratégie soit achevée d'ici la fin de 2012. La forme que prendra la collaboration entre l'armée et la police devrait être déterminée dans la prochaine loi sur la police.

62. Examen de la stratégie d'ensemble visant à rendre opérationnels les mécanismes civils de contrôle. Le Parlement exerce un contrôle, à l'instar de la Division des normes professionnelles de la Police nationale libérienne, dont le rôle de renforcement des mécanismes de contrôle interne de la police prend de plus en plus d'envergure. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Ministère de la justice venait d'amorcer un processus visant à mettre en place un comité des plaintes civiles qui permettrait aux citoyens d'acheminer leurs plaintes à l'endroit d'agents de la Police nationale libérienne à un organe indépendant. Dans les pôles, les bureaux de la fonction publique recevaient les plaintes et les acheminaient au Comité central des plaintes. Un système de cour martiale a également été mis en

place pour les Forces armées libériennes et des travaux sur les structures de contrôle interne au sein du Bureau de l'immigration et de la naturalisation étaient en cours.

6. Continuer de participer activement aux initiatives régionales menées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

63. Poursuite, en coopération avec d'autres pays de la sous-région et la CEDEAO, des efforts consacrés à la gestion des cellules de lutte contre la criminalité transnationale. Le Libéria a continué de participer à un processus de coordination et d'échange d'informations avec les États membres de la CEDEAO et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) par le biais des cellules de lutte contre la criminalité transnationale, dont le but consiste à lutter contre la criminalité internationale dans la sous-région et à la prévenir.

64. Déploiement de l'effectif complet de la cellule de lutte contre la criminalité transnationale des effectifs nécessaires. La cellule de lutte contre la criminalité internationale a été créée en 2011 et, au moment de la rédaction du présent rapport, elle comptait 30 membres du personnel. La cellule devrait être dotée d'un effectif complet d'ici le mois d'août 2013.

65. Progrès réalisés en vue de la création d'une commission sur les armes légères. La loi portant création de la Commission sur les armes légères a été adoptée le 15 août 2012 et publiée le 21 août 2012. La loi met le Libéria en conformité avec la Convention de 2006 de la CEDEAO sur les armes légères et les armes de petit calibre, dont il est signataire. La Commission sur les armes légères existe depuis un certain temps de manière ponctuelle, mais la création officielle de la Commission en vertu de la loi rehausse sa stature, renforce son mandat et, implicitement, sa capacité. La Commission sur les armes légères formulera des règlements régissant l'importation, l'exportation, la fabrication, la propriété, l'enregistrement et la vente des armes légères. À cette fin, la Commission doit coordonner ses efforts avec ceux de la Police nationale libérienne pour la mise en place d'un système d'enregistrement et de marquage des armes à feu. En retour, la Police nationale libérienne devra fournir à la Commission des rapports trimestriels sur la délivrance de permis et l'enregistrement des armes à feu.

66. Examen par le Parlement de la loi relative au contrôle des armes à feu. La loi portant création de la Commission sur les armes légères ayant été adoptée, on s'attend à ce que le projet de loi sur le contrôle des armes à feu soit considéré comme prioritaire. En attendant, pour combler le vide législatif du contrôle des armes à feu, la Présidente a signé le décret n° 34, qui proroge l'interdiction totale des armes à feu et des munitions pour usage civil (à l'exception de celles qui sont utilisées pour la chasse) au-delà du 25 octobre 2012.

Recommandations touchant les domaines d'action prioritaires pour la période couverte par le prochain rapport et les nouveaux objectifs

67. Aucune modification de fond n'est recommandée relativement aux engagements concernant le soutien de la réforme du secteur de la sécurité pour la période couverte par le prochain rapport. Quelques modifications mineures du libellé des engagements figurent ci-après. Lorsque les objectifs restent pertinents ou qu'ils n'ont pas encore été atteints, ils sont maintenus et de nouveaux objectifs sont ajoutés pour refléter les changements survenus dans le secteur de la sécurité pendant

la période considérée. Pour les révisions proposées aux objectifs relatifs à la réforme du secteur de la sécurité à mettre en œuvre d'ici le mois d'août 2013, voir l'annexe II.

C. Promouvoir la réconciliation nationale

1. Multiplier les occasions de dialoguer dans un esprit d'ouverture en vue de la réconciliation nationale, en abordant notamment le rapport de la Commission Vérité et réconciliation et les questions foncières

68. **Soumission dans les délais des rapports que le Gouvernement est tenu de présenter conformément à la loi relative à la Commission Vérité et réconciliation.** En vertu de la loi relative à la Commission Vérité et réconciliation (article X, section 48), le Président a l'obligation de présenter des rapports trimestriels sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation au Parlement. Cependant, le Parlement n'a reçu aucun rapport pendant la période considérée. Le dernier rapport reçu, le troisième, a été communiqué le 14 janvier 2011. Il faut espérer que l'achèvement de la feuille de route pour la réconciliation nationale fera progresser la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.

69. **Parachèvement et mise en œuvre de la stratégie de réconciliation nationale.** Le dernier rapport sur l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration sur des engagements réciproques indique que les progrès en matière de réconciliation nationale étaient plus lents que ceux réalisés dans le renforcement de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité. Il a donc été proposé d'élaborer une stratégie nationale de réconciliation. Entre le mois d'avril et le mois d'août 2012, les principales institutions investies du mandat officiel de promouvoir la réconciliation¹ ont collaboré à l'élaboration d'une feuille de route stratégique pour l'apaisement national, la consolidation de la paix et la réconciliation. La feuille de route identifie 12 domaines prioritaires tirés des cadres nationaux existants pour la réconciliation nationale, y compris la Commission Vérité et réconciliation et la vision nationale appelée « Liberia raising 2030 ». La feuille de route est également harmonisée avec la stratégie libérienne à moyen terme de croissance économique et de développement (le programme de transformation 2012-2017).

70. **Tenue, dans un esprit d'ouverture, d'un dialogue sur la réconciliation nationale.** Il est prévu que des consultations publiques sur la feuille de route seront entamées avec différentes parties prenantes lors de réunions qui se tiendront à Monrovia, auxquelles participeront les partis politiques, les comités permanents pertinents du Parlement, la société civile, la communauté juridique et les étudiants universitaires. Un certain nombre d'organisations de la société civile ont organisé des consultations au sein de leurs réseaux pour fournir un apport à la feuille de

¹ Le Ministère des affaires intérieures, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, la Commission de la gouvernance, l'Initiative de réconciliation nationale du Libéria, présidée par le prix Nobel Leymah Gbowee, le Ministère de la condition féminine et du développement, le Ministère de la jeunesse et des sports, des organisations de la société civile et des organismes partenaires des Nations Unies. Un appui technique a été offert par le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix à New York.

route. Le Ministère des affaires intérieures a organisé une consultation nationale dans le cadre d'un programme de validation, au cours de laquelle des équipes seront déployées dans chaque comté afin d'amener les citoyens à participer au contenu de la feuille de route pour veiller à ce que leurs priorités en matière de réconciliation y soient reflétées et de mobiliser l'opinion publique en faveur de sa mise en œuvre.

2. Susciter la volonté politique nécessaire pour que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme puisse s'acquitter de son mandat

71. Clarification du mandat de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, au regard des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Bien qu'aucune mesure directe n'ait été exercée relativement à cet objectif pendant la période considérée, la feuille de route stratégique pour l'apaisement national, la consolidation de la paix et la réconciliation a contribué à éclaircir le rôle de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme dans l'exécution de son mandat et des activités de son programme.

72. Mise en œuvre du plan de travail de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Le plan de travail de la Commission nationale pour 2011 comprenait un certain nombre de priorités stratégiques clés, notamment le renforcement des capacités internes, la poursuite de la mise en œuvre du programme de réconciliation nationale conformément aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, la documentation et la vérification du respect par le Libéria des normes internationales en matière de droits de l'homme et le renforcement de la culture de respect à l'égard des droits de l'homme dans la société libérienne. La Commission nationale a toutefois continué de connaître des difficultés, notamment des restrictions budgétaires dues à un manque de financement et un besoin urgent de renforcer ses capacités en ressources humaines. Au cours de deux tournées nationales organisées en janvier et juin 2012, les commissaires ont mené des consultations au niveau des districts dans les 15 comtés du Libéria afin de mettre en place des comités « Palava Hut » et de sensibiliser le public aux principales questions des droits civils et des droits de l'homme en vertu de la Constitution et du droit international relatif aux droits de l'homme². Les consultations ont également fourni la matière nécessaire à l'élaboration d'un descriptif de projet pour le programme Palava Hut. La Commission nationale est l'une des principales institutions contribuant à l'élaboration de la feuille de route du programme de réconciliation. Elle a reporté temporairement ses activités relatives au programme Palava Hut afin de mettre en place les synergies appropriées avec les initiatives complémentaires de réconciliation dans le cadre de la feuille de route.

3. Réfléchir à une initiative pilote de service national accompli par les jeunes

73. Exécution d'un programme de service national pour la paix et le développement accompli par les jeunes. Le programme a été mis à l'essai pendant la période considérée et a été mis en œuvre dans 11 des 15 comtés du Libéria. Le

² Une des principales recommandations de la Commission Vérité et réconciliation recommandait d'établir le « palava hut » (hutte des palabres), un mécanisme traditionnel qui offre un moyen d'obtenir réparation des torts causés par la guerre civile et une possibilité de réparer et de restaurer les relations aux niveaux communautaire et national. Le programme vise à donner à tous les citoyens la possibilité non seulement de participer au processus de réconciliation, mais également de se l'approprier.

programme s'est inspiré de l'ancien Service national de jeunes volontaires et l'a intégré afin d'encourager la participation des jeunes à la consolidation de la paix et de s'attaquer aux questions de chômage et de désillusionnement chez les jeunes. Le programme visait également à préparer les jeunes à l'emploi dans les secteurs public et privé. Il prévoyait des moyens d'autonomiser 159 jeunes volontaires nationaux et de 500 jeunes à risques ou défavorisés par la formation professionnelle et l'emploi dans le secteur agricole.

Recommandations touchant les domaines d'action prioritaires pour la prochaine période considérée et nouveaux objectifs

74. Le sentiment d'urgence accru manifesté envers la réconciliation nationale justifie une révision en profondeur des engagements du Gouvernement en matière de réconciliation nationale en vertu de la déclaration sur des engagements réciproques, afin de refléter les progrès réalisés et soutenir l'élan généré au cours de la période considérée.

75. Il est recommandé que le maintien de la volonté politique nécessaire pour la mise en œuvre de la feuille de route stratégique pour l'apaisement national, la consolidation de la paix et la réconciliation, qui devrait guider l'avancement du processus de réconciliation au Libéria, soit adopté en tant que nouvel engagement.

76. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme assume la responsabilité d'un certain nombre de priorités cruciales au regard de la réconciliation et de la consolidation de la paix. Des objectifs plus précis sont proposés à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme pour la prochaine période d'examen afin de permettre à cette institution clé de contribuer efficacement à la réconciliation au Libéria.

77. De nouveaux objectifs sont également proposés pour guider le travail précieux du Programme de service national des jeunes pour la paix et le développement.

78. Compte tenu de l'importance que continue de revêtir la question des différends fonciers dans le cadre de la réconciliation nationale, il est recommandé que les objectifs formulés antérieurement pour la Commission des questions foncières au titre de la composante état de droit de la déclaration sur des engagements réciproques soient réaffectés à la composante réconciliation nationale. Cet engagement distinct remplacerait la mention existante des questions foncières qui a été intégrée dans l'engagement relatif au dialogue inclusif.

79. Enfin, pendant la période considérée, le Gouvernement libérien a pris des mesures concrètes pour promouvoir les programmes de décentralisation et de réforme constitutionnelle, en créant des occasions critiques permettant de surmonter les déséquilibres structurels enracinés dans le passé et les injustices qui continuent de présenter des risques pour la stabilité du Libéria. La politique nationale concernant la décentralisation et la gouvernance locale a été lancée en janvier 2012 et le Ministère des affaires intérieures a été chargé de son application sur une période de 10 ans.

80. L'application intégrale de cette politique nécessitera certaines modifications à la Constitution. C'est pourquoi la Présidente, en août 2012, a décidé de créer un comité de réforme constitutionnelle composé de cinq membres chargé de « diriger un processus qui formulera les modifications constitutionnelles appropriées ». Étant donné que toute modification de la Constitution doit être entérinée par un

référendum, un processus exhaustif d'éducation civique et de dialogue devrait être amorcé pour faire en sorte que le public soit informé et apte à participer en toute connaissance de cause au processus de réforme constitutionnelle.

81. Pour les révisions proposées aux objectifs relatifs à la réconciliation nationale à mettre en œuvre d'ici le mois d'août 2013, voir l'annexe III.

82. Autres processus connexes en cours :

a) Projet national – « Liberia Rising 2030 ». Au moment de la rédaction de ce rapport, le Gouvernement mettait la touche finale au cadre directeur du projet national – « Liberia Rising 2030 ». La formulation de ce projet national découle d'un processus consultatif dans le cadre duquel plus de cinq consultations régionales et 156 consultations au niveau des districts ont été menées au Libéria et auxquelles se sont ajoutées des consultations auprès de la diaspora, notamment au Ghana, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et aux États-Unis.

b) La stratégie libérienne de croissance économique et de développement à moyen terme – (le programme de transformation) (2012-2017). La stratégie s'appuie sur les gains découlant de la stratégie de lutte contre la pauvreté et met l'accent sur : i) l'investissement dans l'infrastructure, y compris l'énergie et les routes; ii) l'investissement dans la population, y compris le développement des compétences et l'emploi pour les jeunes, la réconciliation des populations, l'amélioration de la santé, le développement de l'éducation et de la main-d'œuvre, ainsi que la mise en place d'un filet de sécurité sociale; iii) l'investissement dans les institutions, y compris la sécurité et les secteurs public et privé;

c) L'engagement du « New Deal » dans les États fragiles. Le Libéria est l'un des six pays à mettre à l'essai le New Deal avec les États-Unis et la Suède comme pays partenaires. Une évaluation du niveau de fragilité est en cours dans le cadre du processus pilote. Un groupe de travail représentatif composé d'acteurs étatiques et non étatiques a été mis en place pour entreprendre l'évaluation. Un rapport d'évaluation a été rédigé en s'inspirant de nombreux processus nationaux de planification consultative et participative (évaluation de la stratégie de lutte contre la pauvreté, projet national, programme de transformation, etc.). Le spectre de la fragilité est en voie d'achèvement afin de déterminer l'état de fragilité par rapport aux cinq objectifs en matière de consolidation de la paix et de renforcement de l'État. Enfin, une liste d'indicateurs permettant d'effectuer le suivi de ces objectifs à l'échelle du pays est également en voie d'élaboration.

IV. Engagements de la Commission de consolidation de la paix

83. La section ci-après présente les principaux points marquants des progrès réalisés dans le respect des engagements de la Commission de consolidation de la paix.

1. Mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre des actions prioritaires en matière de consolidation de la paix, énoncées dans la déclaration sur des engagements réciproques et dans le Programme de consolidation de la paix au Libéria, en priant instamment les divers donateurs qui ont annoncé des contributions ou qui se sont engagés à effectuer des donations d'honorer ces engagements et d'en assurer la coordination efficace; ces efforts seront menés en coordination avec les autorités libériennes

84. Le 11 novembre 2011, les présidents de la Commission de consolidation de la paix, accompagné du Sous-Secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix, ont effectué une visite à la Banque africaine de développement pour explorer des domaines de collaboration potentiels dans les pays figurant à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Le Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix a effectué une visite de suivi en octobre 2012.

85. Le 13 septembre 2012, les présidents de la Commission de consolidation de la paix se sont rendus au siège de la Banque mondiale à Washington, D.C. pour approfondir le partenariat entre la Commission de consolidation de la paix et la Banque mondiale. Au Libéria, le Fonds pour la construction de la paix et de l'État de la Banque mondiale a participé à des initiatives visant à rehausser la capacité du secteur de la sécurité dans le contexte de la transition graduelle de la MINUL.

86. Le Fonds pour la consolidation de la paix a collaboré étroitement avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement afin de rechercher des possibilités de synergie au Libéria.

2. Mobiliser de nouveaux donateurs et encourager la participation de partenaires à toutes les tribunes internationales auprès desquelles il est possible d'obtenir un appui pour le Libéria; ces efforts seront menés en coordination avec les responsables libériens

87. L'élaboration finale d'une stratégie de mobilisation des ressources et d'un plan de travail correspondant n'a pas progressé pendant la période couverte par le présent rapport. Cependant, un projet de stratégie a été mis au point et certains de ses éléments sont actuellement mis en œuvre par la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix. Le principal objectif du projet de stratégie est d'utiliser au maximum la capacité de la Commission de mobiliser des ressources et d'aider le Gouvernement libérien à mobiliser des ressources de son côté. La stratégie consiste à appuyer les activités dans le cadre des mécanismes de coordination existant dans le pays, comme le plan de mise en œuvre du programme justice et sécurité et le Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité, et à coordonner les activités d'appui à l'exécution de la feuille de route pour la réconciliation nationale. La Commission de consolidation de la paix tirera parti également des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix, mobilisera le soutien de nouveaux donateurs et encouragera les partenaires existants à intensifier leurs efforts.

3. Susciter un intérêt durable en faveur du Libéria et s'employer à obtenir de la communauté internationale qu'elle apporte son appui à la consolidation de la paix, en mettant en relief les progrès accomplis à ce titre, mais aussi les défis, les risques et les possibilités

88. En juin 2012, de concert avec le PNUD, la Commission de consolidation de la paix a entamé des discussions avec le Ministre de la justice pour étudier les moyens

par lesquels la Commission de consolidation de la paix et le système de l'ONU pourraient mieux soutenir la mise en œuvre du programme justice et sécurité. Dans le contexte de la déclaration sur des engagements réciproques, un dialogue entre la Commission de consolidation de la paix et les Ministres des finances et de la justice a eu lieu à New York le 28 septembre 2012. Le 9 octobre 2012, la Commission de consolidation de la paix a rencontré le Ministre des affaires intérieures pour discuter de l'état d'avancement et des prochaines étapes de la mise en œuvre de la feuille de route nationale pour la réconciliation.

89. La Commission de consolidation de la paix a continué de multiplier les contacts avec les organisations de la société civile. Dans ce contexte, le 18 septembre 2012, le Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies à New York a tenu une réunion avec les représentants d'organisations de la société civile et des groupes de réflexion œuvrant la consolidation de la paix au Libéria, ainsi qu'avec le Président de la formation Libéria. La réunion a donné l'occasion au Président de partager ses impressions à la suite d'une visite récente dans le pays et aux organisations de la société civile de partager leurs points de vue sur les progrès réalisés au sein de la formation Libéria, de même que sur la consolidation de la paix au Libéria en général. Le 9 octobre, le Président de la formation Libéria et le Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies à New York ont organisé une rencontre entre le Ministre libérien des affaires intérieures et des organisations de la société civile.

4. Œuvrer avec des partenaires régionaux, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, afin de tirer parti de l'action qu'ils mènent pour instaurer une paix durable au Libéria et dans la sous-région

90. Pendant la période considérée, aucune mesure de suivi n'a été entreprise avec la CEDEAO. Cependant, le Président de la formation Libéria a effectué une visite de suivi à la CEDEAO en novembre 2011. Il sera question plus en détail des résultats de cette visite dans le troisième rapport périodique sur la déclaration sur des engagements réciproques.

5. Faire part au Gouvernement et au peuple libériens des enseignements tirés de l'expérience acquise dans des situations similaires, en particulier pour ce qui est du statut d'occupation et du droit foncier, de l'harmonisation des systèmes juridiques traditionnels et formels et de la réconciliation, en se montrant objective et en suscitant, le cas échéant, la volonté politique de poursuivre les activités menées à ces divers égards

91. Pendant la période considérée, dans ses échanges avec le Gouvernement libérien et les autres parties prenantes, la Commission de consolidation de la paix a plaidé activement en faveur de la nécessité d'une stratégie participative et coordonnée de réconciliation nationale. Lors d'une réunion officielle de la formation Libéria en septembre 2012, le Gouvernement libérien a remercié la Commission de consolidation de la paix de son plaidoyer en faveur d'une approche coordonnée de la réconciliation nationale. Partant de ce principe, la Commission de consolidation de la paix et le système des Nations Unies continueront de renforcer la coordination de leurs efforts de soutien à la mise en œuvre de la feuille de route stratégique pour l'apaisement national, la consolidation de la paix et la réconciliation pour le Libéria.

6. Contribuer aux délibérations sur le Libéria, en particulier au Conseil de sécurité, en fournissant des avis sur les trois priorités en matière de consolidation de la paix, en vue d'assurer un transfert responsable au Gouvernement libérien des fonctions de gestion de la sécurité assurées par la MINUL

92. Les 12 et 13 juillet, le Conseil de sécurité a tenu un débat ouvert et un dialogue interactif informel sur la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil a été invité à fournir plus de détails sur le type de conseil qu'il attendait de la part de la Commission dans ses débats et dans la définition des mandats de mission.

93. Le 11 septembre 2012, la représentante spéciale du Secrétaire général et chef de la MINUL, Karin Landgren, a présenté le vingt-quatrième rapport période du Secrétaire général sur la MINUL (S/2012/641). L'exposé de M^{me} Landgren a été suivi d'une allocution du Président de la formation Libéria, Staffan Tillander, qui a fait un compte rendu au Conseil de sécurité concernant : a) l'engagement de la Commission de consolidation de la paix à faire progresser l'ordre du jour sur des questions comme la réconciliation nationale, la réforme électorale et la réforme du secteur de la sécurité; b) le soutien de la Commission de consolidation de la paix aux efforts de la MINUL et du Gouvernement libérien en vue de la transition de la MINUL; c) le soutien de la Commission de consolidation de la paix pour le renforcement des capacités de la Police nationale libérienne.

7. Contribuer, tant individuellement que collectivement, aux efforts déployés par le Libéria aux fins de la consolidation de la paix en lui offrant de collaborer étroitement avec la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies dans cette entreprise, en encourageant la coordination effective de l'ONU, des organisations internationales et des donateurs à l'échelle du pays, du Siège et des chefs-lieux

94. À la demande de la Présidente du Libéria, à la suite d'une rencontre avec le Président de la formation Libéria le 17 mai 2012, la Commission de consolidation de la paix a facilité les consultations sur la façon de renforcer et de coordonner le soutien à la formation de la Police nationale libérienne. Il en a résulté une entente aux termes de laquelle il fallait continuer à mettre l'accent sur la propriété de l'État, en s'appuyant sur les réalisations de la MINUL et son rôle capital. En même temps, pour assurer une transition harmonieuse, il était nécessaire d'identifier les modalités précises d'une coopération plus étroite dans ce domaine entre la MINUL, les partenaires bilatéraux et l'équipe de pays des Nations Unies. Dans ce contexte, il sera important d'identifier des points de référence pour préserver la qualité de la prestation des services de police tout en augmentant le nombre d'agents.

95. La Commission de consolidation de la paix continuera d'encourager les partenaires à participer, accroître leur appui et améliorer la coordination.

8. Suivre la préparation, puis la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix au Libéria afin d'assurer que les priorités énoncées dans la déclaration sur des engagements réciproques en ce qui concerne la consolidation de la paix sont effectivement prises en compte

96. Depuis sa nomination au poste de Président de la formation Libéria, M. Staffan Tillander s'est rendu au Libéria à deux reprises, en mai et en août 2012

respectivement. Les principales conclusions de ces visites figurent dans ses rapports qui énumèrent une série de recommandations à l'intention de la formation Libéria.

97. En ce qui concerne la mise en œuvre de certains éléments du programme de consolidation de la paix du Libéria, notamment la création du premier pôle régional de justice et de sécurité à Gbarnga, la Commission de consolidation de la paix a exprimé sa profonde inquiétude au sujet des retards successifs. Dans ce contexte, le Président de la formation Libéria a souligné la responsabilité du système de l'ONU d'assurer la mise en œuvre dans les délais et l'importance de faire fond sur les enseignements tirés pour éviter tout retard à l'avenir.

98. Les efforts bilatéraux ont été intensifiés pendant la période couverte par ce rapport. En voici quelques exemples :

a) S'agissant des priorités en matière de consolidation de la paix proposées dans la déclaration sur des engagements réciproques, le Japon a appuyé les activités éducatives portant sur le contrôle de la violence liée aux armes légères, de même qu'un projet visant à récupérer les armes légères, et la réparation des locaux de la police au centre de Monrovia;

b) L'Allemagne a contribué de deux façons : Par le biais d'un projet de renforcement de l'état de droit et des systèmes de justice en Afrique de l'Ouest qui s'est concentré également sur le renforcement de l'état de droit au Libéria et d'un projet de coopération portant sur l'infrastructure de transport libérienne. Ces efforts contribuent au renforcement des capacités des fonctionnaires au sein des ministères et au soutien des fondements des régimes de passation des marchés publics législatifs sains et transparents, renforçant par le fait même l'état de droit. De plus, les contributions bilatérales de l'Allemagne aux priorités en matière de consolidation de la paix définies dans la déclaration sur des engagements réciproques comprennent les visites effectuées en 2011 par le Ministre fédéral de la coopération économique et du développement et en 2012 par les deux comités parlementaires du développement et des droits de l'homme;

c) La Suède et les États-Unis ont proposé spontanément de soutenir le processus libérien du New Deal pour un engagement dans les États fragiles, de concert avec d'autres parties prenantes nationales et internationales. La Suède a également continué de soutenir, entre autres, le Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité et le Centre pour le dialogue humanitaire du PNUD, qui concentrait ses efforts sur la réconciliation. La Suède avait également l'intention de verser 20 millions de SKr au Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité à la fin de 2012. Cette contribution sera d'une importance critique étant donné qu'elle n'est pas affectée.

Recommandations touchant les domaines d'action prioritaires pour la période couverte par le prochain rapport et nouveaux objectifs

99. Aucune modification de fond n'est recommandée relativement aux engagements de la Commission de consolidation de la paix pour la prochaine période considérée. En ce qui concerne les révisions proposées aux objectifs relatifs aux engagements de la Commission de consolidation de la paix à mettre en œuvre d'ici le mois de décembre 2013, voir l'annexe IV.

V. Examen

100. Il est proposé d'effectuer un examen annuel de la déclaration sur des engagements réciproques. Il est toutefois suggéré que le prochain examen couvre la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2013. Au cours de la période considérée, les progrès ont été examinés régulièrement, principalement dans le cadre des rapports de mission. On prévoit le même niveau d'engagement au cours de la prochaine période d'examen. Un dialogue plus systématique est également prévu en 2013, notamment dans le cadre de visites, de réunions et d'échanges réguliers par vidéoconférence.

101. Toutes les modifications proposées figurent dans un document final qui sera soumis pour adoption au Comité directeur mixte et à la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix. Ce document remplacera le document sur les résultats du premier examen de la mise en œuvre de la déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria.

Annexe I

Révisions proposées aux objectifs relatifs au renforcement de l'état de droit, à mettre en œuvre d'ici au mois d'août 2013

Engagements du Gouvernement

Objectifs proposés

- | | |
|--|---|
| <p>1. Mobiliser à titre prioritaire la volonté politique de faciliter les travaux de la Commission de la réforme législative afin qu'elle soit mieux à même d'exécuter les tâches qui lui ont été confiées</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Progrès dans la réalisation des résultats et des objectifs énoncés dans la stratégie de la Commission de la réforme législative • Accroissement du budget alloué à la Commission de la réforme législative • Adoption d'une politique nationale de réforme législative • Tenue d'une conférence nationale sur la justice |
| <p>2. Octroyer un budget suffisant au secteur de la justice</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Allocation d'un budget suffisant au secteur de la justice, conformément aux recommandations qu'ont formulées la MINUL et la Banque mondiale dans leur examen des dépenses consacrées à la justice et à la sécurité |
| <p>3. Prendre des mesures immédiates pour réduire le nombre inacceptable de cas de détention provisoire</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Baisse du nombre de détentions provisoires • Extension du programme « magistrates' sitting court » à tous les tribunaux d'instance du comté de Montserrado et à ceux des chefs-lieux des comtés de Bong, de Nimba et de Lofa • Formation d'un plus grand nombre d'agents de la justice • Application à un plus grand nombre de condamnés du système pilote de libération conditionnelle et de mise à l'épreuve |
| <p>4. Renforcer la gestion des ressources humaines pour que des agents dûment formés comprenant bien la loi soient affectés dans les comtés, au même rythme que les membres de la Police nationale</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Affectation des magistrats nouvellement diplômés • Recrutement et affectation d'un nombre accru de procureurs et d'avocats commis d'office dans les pôles régionaux • Affectation d'un nombre de juges proportionnel à la quantité d'affaires inscrites au rôle • Services juridiques fournis au pôle régional de Gbarnga et à d'autres pôles |

5. Permettre un dialogue public sur l'état de droit	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de la politique relative à la justice non formelle et formelle par le Comité de la conférence nationale • Mise en œuvre des recommandations formulées à la conférence nationale de 2010 sur la justice non formelle et formelle • Dialogues consultatifs régionaux permettant à la population de prendre connaissance du rapport de la conférence nationale de 2010
6. Créer et appliquer un système de gestion et de suivi des affaires, tout en favorisant l'établissement de relations professionnelles entre toutes les composantes de la justice, y compris la Police nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre à titre pilote de nouveaux systèmes d'archivage et de gestion des dossiers au pôle régional de Gbarnga, puis aux pôles régionaux de Harper et de Zwedru une fois qu'ils auront été construits et seront entrés en service
7. Établir des mécanismes efficaces de contrôle du système judiciaire, qui garantissent l'indépendance des juges et le respect du principe de responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement efficace du bureau de service public du pôle régional de Gbarnga et création de bureaux analogues dans d'autres pôles régionaux, une fois qu'ils auront été construits et seront entrés en service • Examen par les institutions des secteurs de la justice et de la sécurité des mécanismes de responsabilisation et de contrôle, et application des recommandations • Création d'un organe civil indépendant de contrôle des agents de la justice dont le mandat aura été défini à la suite de consultations avec le grand public • Achèvement de l'examen portant sur les frais de justice et les amendes et modification des dispositions et procédures auxquelles des changements doivent être apportés • Fin de l'examen du système de libération sous caution • Organisation, à intervalles réguliers, de réunions de la Commission parlementaire chargée des questions judiciaires • Élaboration par l'équipe spéciale chargée de la question des non-juristes ou par tout autre organe compétent, de la politique devant régir la mise sur pied d'un programme parajuridique libérien

Annexe II

Révisions proposées aux objectifs relatifs à la réforme du secteur de la sécurité, à mettre en œuvre d'ici au mois d'août 2013

<i>Engagements du Gouvernement</i>	<i>Objectifs proposés</i>
<p>1. Préserver la volonté politique de faire appliquer la loi sur la réforme de la sécurité et le renseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions périodiques du Conseil national de sécurité • Entrée en service des conseils de sécurité des comtés de Bong, Grand Kru, Grand Gedeh, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et Sinoe • Création d'un conseil de sécurité de district au pôle régional de Gbarnga • Représentation et participation active des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions en matière de sécurité • Élaboration et présentation au Parlement la loi relative à la police • Mise en train de la réforme de l'Office de lutte contre la drogue conformément aux recommandations issues de l'évaluation de la MINUL et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et notamment modification de la loi sur l'Office de lutte contre la drogue • Élaboration d'une loi sur la lutte contre la drogue • Élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la drogue • Dissolution du Bureau national des investigations et du Ministère de la sécurité nationale • Participation du public au dialogue sur la réforme du secteur de la sécurité
<p>2. Octroyer un budget suffisant au secteur de la sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation d'un budget suffisant aux forces armées, à la Police nationale, à l'École nationale de police, à l'École nationale de police, au Bureau de l'immigration et de la naturalisation et au Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, conformément aux recommandations issues de l'examen des dépenses consacrées à la justice et à la sécurité effectué par la MINUL et la Banque mondiale

3. Appuyer la création et le fonctionnement de cinq pôles régionaux

- Achèvement de la procédure relative aux titres fonciers des pôles régionaux
- Mise en train des travaux de construction des pôles de Harper et de Zwedru (information de la population locale à un stade précoce et conception de l'infrastructure fondée sur les services nécessaires)
- Création dans les pôles de services d'assistance au public dotés des moyens nécessaires pour que les citoyens puissent porter plainte sans risque
- Déploiement d'un personnel suffisant dans les pôles, dont au moins 20 % de femmes
- Mise en place de plans de commandement et de conduite des opérations à l'intention de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation
- Mise en œuvre d'activités de contrôle et d'évaluation permettant de mesurer le degré d'efficacité des pôles
- Création de réseaux de communication intégrés à l'intention du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, du Bureau de l'immigration et la naturalisation et de la Police nationale
- Modification des cadres législatifs et réglementaires visant à promouvoir la décentralisation des secteurs de la justice et de la sécurité
- Prise en compte, pour la création des pôles de Zwedru et de Maryland, des enseignements tirés de l'expérience du pôle de Gbarnga

4. Faire progresser la réforme du Bureau de l'immigration et de la naturalisation conformément à son plan stratégique, tout en poursuivant la réforme de la Police nationale

- Accroissement des possibilités de formation (y compris spécialisée) offertes aux fonctionnaires du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et aux membres de la Police nationale
- Poursuite de la réforme et de la réorganisation du Bureau de l'immigration et de la naturalisation
- Amélioration qualitative et quantitative du personnel de la Police nationale pour remédier aux lacunes recensées par la MINUL dans le cadre de la transition

*Engagements du Gouvernement**Objectifs proposés*

5. Progresser sur la voie de l'instauration de mécanismes de contrôle civil efficaces des institutions nationales chargées de la sécurité, notamment en dotant de moyens appropriés le Conseil de sécurité national, les conseils de sécurité de comtés et les organes de contrôle compétents au Parlement

- Mise en œuvre des recommandations énoncées dans l'étude conjointe de la MINUL et du Département des opérations de maintien de la paix sur les mécanismes de contrôle du secteur de la sécurité
- Création et mise à l'essai du Comité des plaintes civiles
- Fonctionnement efficace des centres de coordination de la police de proximité dans les comtés de Bong, Grand Gedeh, Grand Kru, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et Sinoe

6 Continuer de participer activement aux initiatives régionales menées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

- Parachèvement de la stratégie nationale de défense
- Renforcement des mécanismes de contrôle civil de la Police nationale, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et des forces armées
- Poursuite, en coopération avec les États membres de la CEDEAO d'autres pays de la sous-région, des efforts consacrés à la gestion de la cellule de lutte contre la criminalité transnationale
- Déploiement de l'effectif complet de la cellule de lutte contre la criminalité transnationale
- Examen par le Parlement de la loi relative au contrôle des armes à feu
- Coordination entre la Commission des armes de petit calibre et la Police nationale libérienne aux fins de l'élaboration d'un système d'enregistrement et de marquage des armes à feu

Annexe III

Révisions proposées aux objectifs relatifs à la réconciliation nationale, à mettre en œuvre d'ici au mois d'août 2013

Engagements du Gouvernement

Objectifs proposés

- | | |
|--|---|
| <p>1. Maintenir la volonté politique de mettre en œuvre la feuille de route stratégique pour l'apaisement national, la consolidation de la paix et la réconciliation</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Parachèvement de la feuille de route, à l'issue d'un processus de consultation participatif • Lancement officiel de la feuille de route • Élaboration d'un programme de réconciliation fondé sur la feuille de route, associant le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies, les partenaires internationaux et la société civile • Mise en œuvre de la feuille de route conformément au programme de réconciliation • Création d'une structure de coordination et d'un dispositif de financement (par exemple, un fonds d'affectation spéciale) à l'appui du programme conjoint de réconciliation |
| <p>2. Multiplier les occasions de dialoguer dans un esprit d'ouverture en vue de la réconciliation nationale, en abordant notamment le rapport de la Commission Vérité et réconciliation</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Soumission dans les délais requis des rapports que le Gouvernement est tenu de présenter, conformément à la loi relative à la Commission Vérité et réconciliation • Élaboration d'une stratégie de communication relative à la feuille de route visant à favoriser un dialogue public sur la réconciliation nationale • Mise en œuvre de la stratégie de communication relative à la feuille de route, incluant notamment des rapports trimestriels, destinés au public, sur les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de la feuille de route |
| <p>3. Susciter la volonté politique nécessaire pour que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme puisse s'acquitter de son mandat</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Clarification du mandat de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme au regard des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation • Règlement des problèmes internes de la Commission, en particulier l'insuffisance des capacités du personnel et des ressources • Exécution, conformément à la feuille de route du programme Palava Hut et des programmes de réparation et de commémoration |

*Engagements du Gouvernement**Objectifs proposés*

4. Continuer de promouvoir la participation des jeunes à la consolidation de la paix, principalement au moyen du Programme de service national des jeunes pour la paix et le développement

5. Continuer de s'efforcer de régler les problèmes fonciers par l'intermédiaire de la Commission foncière

6. Progresser dans la décentralisation et la réforme constitutionnelle

- Renforcement des capacités permettant de lutter contre les violations des droits de l'homme et de créer une culture de respect des droits de l'homme
- Mise en œuvre du Programme de service national des jeunes pour la paix et le développement, notamment au moyen d'interventions ciblant les jeunes les plus vulnérables
- Suivi et évaluation du programme
- Mise en place d'un système non traditionnel de règlement des différends dans cinq comtés
- Adoption de réformes législatives devant aider à régler les problèmes de statut d'occupation
- Clarification du statut de la Commission foncière (dont le mandat expire en 2014)
- Achèvement des procédures de consultation et d'approbation relatives à la politique foncière
- Mise en œuvre d'une politique nationale concernant la décentralisation et la gouvernance locale
- Examen de la Constitution de 1986 et formulation de recommandations de modifications par la Commission de révision constitutionnelle, conformément à son mandat
- Organisation d'une campagne d'éducation civique et d'information du public concernant la décentralisation et les modifications qui pourraient être apportées à la Constitution

Annexe IV

Révisions proposées aux objectifs relatifs à la Commission de consolidation de la paix, à mettre en œuvre d'ici au 31 décembre 2013

Engagements du Gouvernement

Objectifs proposés

1. En coordination avec les initiatives libériennes et à l'appui de ces initiatives, mobiliser des ressources pour les activités de consolidation de la paix prioritaires énoncées dans la présente déclaration sur des engagements réciproques et dans le programme du Libéria pour la consolidation de la paix, en insistant pour que les donateurs qui ont annoncé des contributions ou ont pris des engagements les honorent et se coordonnent entre eux

2. En coordination avec les autorités libériennes, trouver de nouveaux donateurs et encourager la participation des partenaires aux travaux de toutes les tribunes internationales dans lesquelles il est possible de mobiliser un appui pour le Libéria

3. Susciter un intérêt durable en faveur du Libéria et s'employer à obtenir de la communauté internationale qu'elle apporte son appui à la consolidation de la paix, en mettant en relief les progrès, les défis, les risques et les possibilités

4. Collaborer avec des intervenants régionaux, en particulier la CEDEAO afin de tirer parti de l'action qu'ils mènent pour instaurer une paix durable au Libéria et dans la sous-région

- Prise de contact avec les gouvernements et les organismes intergouvernementaux qui figurent généralement parmi les donateurs
- Prospection auprès des fondations susceptibles de dégager des fonds pour le Libéria
- Activités de suivi menées avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement
- Prospection auprès des sociétés multinationales opérant au Libéria en vue de recenser les possibilités de collecte de fonds
- Prise de contact avec les États qui détiennent des parts dans les sociétés multinationales opérant au Libéria
- Prospection auprès des États de la région en vue de l'obtention de contributions en nature
- Interventions à différentes réunions (réunions du Council on Foreign Relations et des conseils d'administration des organismes des Nations Unies, tables rondes, colloques universitaires, etc.) en vue de plaider la cause du Libéria, en coordination avec les responsables libériens
- Recensement des moyens dont dispose la CEDEAO pour contribuer aux délibérations de la Commission de consolidation de la paix
- Poursuite des efforts de coordination avec les formations de la Commission de consolidation de la paix qui traitent de la situation dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, en consultation avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la CEDEAO, le Département des affaires politiques, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et le Département des opérations de maintien de la paix

*Engagements du Gouvernement**Objectifs proposés*

5. Faire part au Gouvernement et au peuple libériens des enseignements tirés de l'expérience acquise dans des situations similaires, en particulier pour ce qui est du statut d'occupation et des droits fonciers, de l'harmonisation des systèmes juridiques traditionnels et formels et de la réconciliation, en faisant preuve d'objectivité et en utilisant son poids politique, lorsque les circonstances le justifient, pour que les activités menées à ces divers égards continuent d'avancer dans la bonne direction

6. Contribuer aux délibérations sur le Libéria, en particulier au Conseil de sécurité, en fournissant des avis sur les trois priorités en matière de consolidation de la paix, en vue d'assurer un transfert responsable au Gouvernement libérien des fonctions de gestion de la sécurité assurées par la MINUL

7. Contribuer, tant individuellement que collectivement, aux efforts déployés par le Libéria aux fins de la consolidation de la paix en lui offrant de collaborer étroitement avec la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies dans cette entreprise, en encourageant la coordination effective de l'ONU, des organisations internationales et des donateurs à l'échelle du pays, du Siège et des chefs-lieux

8. Suivre l'élaboration, puis la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix au Libéria pour veiller à ce que les priorités énoncées dans la déclaration sur des engagements réciproques soient bien prises en compte

- Poursuite de la coopération avec les experts dans les domaines de la réconciliation nationale, de la justice transitionnelle, de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité
- Communication au Gouvernement et à la population du Libéria d'informations sur les pratiques suivies en matière de poursuites pour crimes de guerre, de rapatriement, de commémoration, de documentation historique et de symboles nationaux, dans le cadre de réunions, grâce à la publication de rapports et au moyen d'autres formes de communication (communiqués de presse, entretiens radiodiffusés, etc.)
- Communication des rapports analytiques de mission au Conseil de sécurité
- Présentation d'exposés au Conseil de sécurité lors des réunions biennuelles que celui-ci consacre au Libéria
- Entretiens réguliers avec les secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix
- Contribution à la mise en œuvre effective des décisions du Conseil de sécurité relatives au Libéria
- Participation aux réunions de la Cellule de mission intégrée pour le Libéria au niveau des responsables
- Mobilisation des parties intéressées (universitaires, groupes de réflexion, organisations non gouvernementales, experts, etc.), lesquelles seront invitées à contribuer à l'établissement des documents et à participer à des réunions
- Évaluation du degré de coordination et de la contribution des donateurs à l'échelle du pays, du Siège et des chefs-lieux
- Invitation du Comité directeur mixte et d'autres partenaires aux réunions de la formation et à d'autres réunions, auxquelles ils participeront par vidéoconférence
- Examen des rapports relatifs à la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix au Libéria soumis par le Comité directeur mixte

Engagements du Gouvernement

Objectifs proposés

- Visite des lieux où sont exécutés les projets et entretiens avec les partenaires d'exécution lors de déplacements sur le terrain
-